



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 35/2016-2021

**DEMANDE DE CREDIT
D'UN MONTANT DE CHF 1'230'000.00
EN VUE DE FINANCER LE
REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU
CENTRE SPORTIF ET LA CREATION D'UN
PARCOURS DE FITNESS EXTERIEUR**

Responsabilité du dossier :

Travaux publics

M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 11 janvier 2018/av/10.01

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Etat actuel de l'aire de jeux	4
3.	Description des travaux	4
4.	Coûts des travaux	5 à 7
5.	Coûts supplémentaires d'entretien de la place de jeux	7
6.	Démarches administratives et techniques	7
7.	Conclusions	8

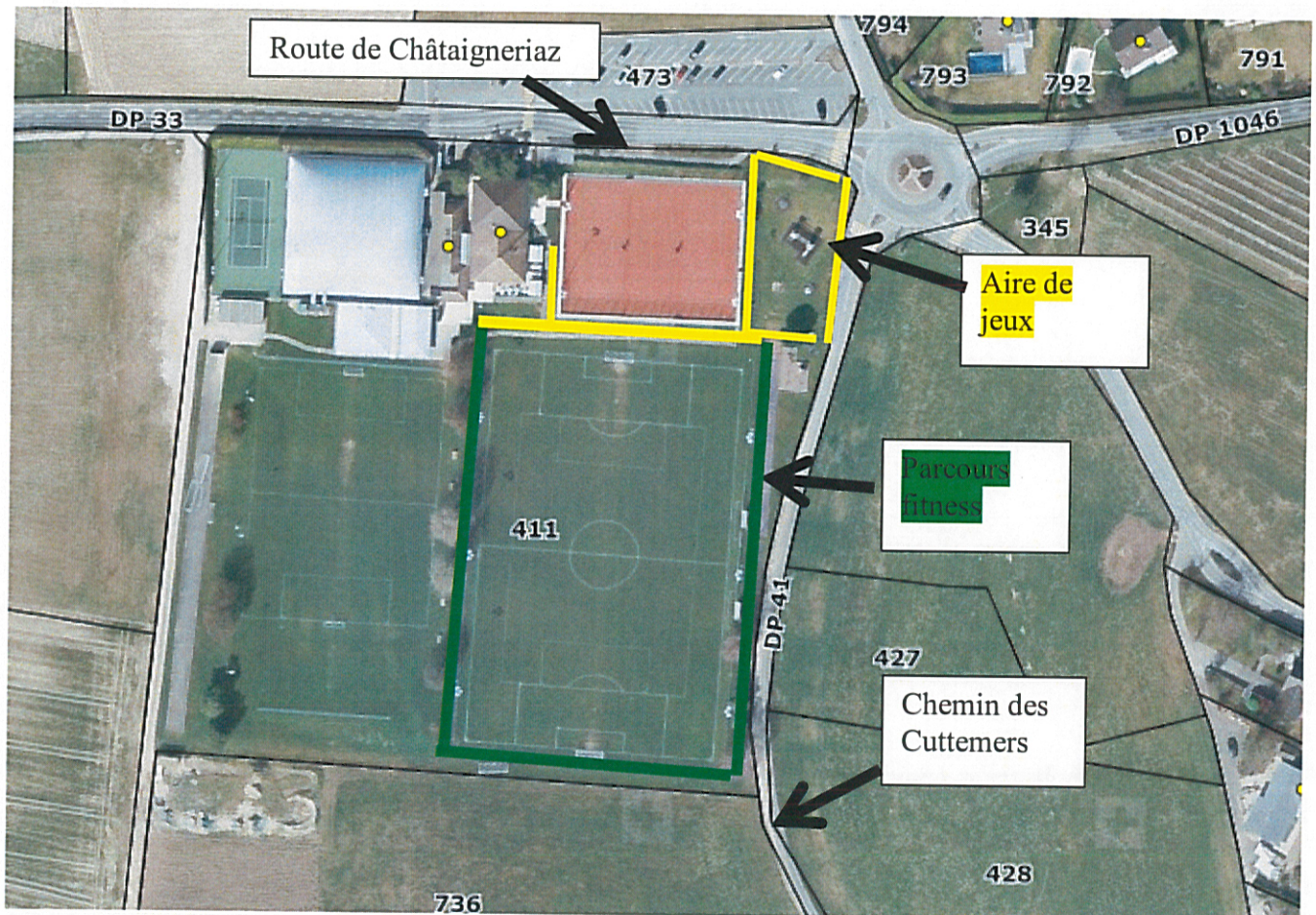
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre des travaux prévus sur l'ensemble du Centre sportif, la Municipalité souhaite réaménager l'aire de jeux.

Actuellement, celle-ci est fortement dégradée et ne correspond plus aux normes de sécurité. En l'état, la seule alternative consiste à faire démonter ou démolir les installations au fur et à mesure des dégradations.

Pour faire suite à la réalisation de la place de l'Auberge communale, la Municipalité souhaite une variation des installations afin de répondre aux différentes tranches d'âge.



2. ETAT ACTUEL DE L'AIRES DE JEUX

Ce projet de réaménagement concerne l'aire de jeux actuelle située en dessous des terrains de tennis. Afin de répondre à l'évolution constante des normes (actuellement, la norme de 2012 fait foi et une nouvelle norme est prévue pour avril 2018) et pallier l'usure des installations existantes, le Service des entretiens extérieurs s'est vu dans l'obligation de déposer des éléments au fur et à mesure de leur dégradation. De ce fait, il ne reste actuellement que les deux tours reliées par une passerelle en bois, et un toboggan, ainsi que la petite cabane avec deux jeux à ressorts.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

1) Réfection et remise aux normes de l'aire de jeux actuelle :

- Les collecteurs existants sont en mauvais état (déformations, contrepentes). Ceux-ci doivent par conséquent être remplacés dans tous les cas. Cette étape était initialement prévue de concert avec les travaux de réalisation du terrain synthétique (travaux de drainages et bassin de rétention). Toutefois, étant situés sous l'emprise de la place de jeux, il s'avère que ces travaux doivent être exécutés au préalable. Il s'agit également de refaire les drainages et les installations d'arrosage pour la nouvelle place de jeux.
- Une attention particulière a été apportée sur la nécessité d'avoir de plus importantes zones ombragées lors de fortes chaleurs. C'est dans cet esprit que des arbres ont été ajoutés, que les deux existants qui sont de grande taille seront conservés et que des bancs seront ajoutés. De plus, la Municipalité a prévu une fontaine d'eau potable, permettant une consommation d'eau tout en créant de la fraîcheur.
- Les jeux actuels seront démolis, puis le terrain sera remis en forme et les zones sous les nouveaux jeux seront encaissées.
- Les travaux paysagers comprennent la réalisation de zones amortissantes sous les jeux mais également de nombreuses plantations (arbres, haies, plantes).
- Les zones situées entre les jeux seront réalisées en gazon. Afin de permettre une ouverture rapide de la place de jeux, du gazon pré-cultivé a été prévu.
- Les jeux retenus sont majoritairement en robinier (voir dossier photos annexé).
- Il est également prévu une remise en état du chemin menant du restaurant à la place de jeux et aux vestiaires, sous la forme d'un revêtement en pavés, de la même sorte qu'à l'Auberge communale.

2) Création d'un parcours de fitness extérieur :

- Le parcours fitness est prévu de manière à pouvoir réaliser « une boucle » autour du terrain de football. Le long du parcours, des éléments de sport dits « Outdoor » seront mis en place avec des exercices variés permettant le travail des principaux groupes musculaires (abdominaux, cuisses, bras, dos, lombaires, épaules).
- Le parcours étant situé à proximité direct du terrain de football qui fait également l'objet d'un projet, cette partie des travaux sera réalisée ultérieurement, afin de réduire le risque de dégâts sur les équipements neufs. Les appels d'offres ont été rédigés dans ce sens.

4. COÛTS DES TRAVAUX

Le montant total des travaux se décompose en 3 parties :

Partie A : Place de jeux

Description	Montant en CHF
Travaux de génie civil <ul style="list-style-type: none"> - Creuse du terrain et mise en place des structures pour recevoir les jeux. - Décapage de la zone et démolition des jeux. - Réfection du chemin d'accès, y compris pose des pavés 	210'000.00
Travaux paysagers <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en place d'arbres, de gazon précultivé et d'une haie. - Fourniture et mise en place de gazon synthétique y compris la couche de souplesse sous les jeux. - Fourniture et mise en place d'une clôture neuve le long de l'aire. - Arrosage automatique et drainages 	236'000.00
Fourniture et mise en place des jeux <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture, transport et mise en place des jeux de la part de deux fournisseurs différents. 	241'000.00
Fontaine <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en place d'une fontaine de 1m70 de diamètre avec 4 sorties. 	30'000.00
Travaux sanitaires <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'alimentation en eau potable de la fontaine 	5'000.00
Bancs et table <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en place de bancs et d'une table en bois. 	30'000.00
Honoraires pour prestations d'ingénieurs civils <ul style="list-style-type: none"> - <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service). 	55'000.00
Frais de remise en état après installation de chantier	1'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	75'000.00
Total HT	883'000.00
TVA 7.7 %	67'991.00
Total TTC	950'991.00

Partie B : Remplacement des collecteurs

Description	Montant en CHF
Travaux de génie civil	
- Creuse, démolition des collecteurs et pose des nouveaux collecteurs.	70'000.00
Honoraires pour prestations d'ingénieurs civils	
- <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service).	10'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	7'000.00
Total HT	87'000.00
TVA 7.7 %	6'699.00
Total TTC	93'699.00

Partie C : Parcours fitness extérieur

Description	Montant en CHF
Travaux de génie civil	
- Creuse du terrain et mise en place des structures pour recevoir les équipements de sport.	90'000.00
- Fourniture et mise en œuvre du revêtement bitumineux.	
Travaux paysagers	
- Fourniture et mise en place de gazon synthétique y compris la couche de souplesse sous les équipements de sport.	28'000.00
- Reprise des banquettes du cheminement.	
Fourniture et mise en place des éléments de fitness	
- Fourniture, transport et mise en place des jeux de la part de deux fournisseurs différents.	21'000.00
Honoraires pour prestations d'ingénieurs civils	
- <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service).	17'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	14'000.00
Total HT	170'000.00
TVA 7.7 %	13'090.00
Total TTC	183'090.00

Récapitulatif total

Description	Montant en CHF
Partie A : Place de jeux	950'991.00
Partie B : Remplacement des collecteurs	93'699.00
Partie C : Parcours fitness	183'090.00
Total TTC	1'227'780.00
Total arrondi à	1'230'000.00

5. COUTS SUPPLEMENTAIRES D'ENTRETIEN DE LA PLACE DE JEUX

Un supplément d'heures de travail du Service des extérieurs est à prévoir, lequel est analysé de la manière suivante :

Entretien et maintenance des jeux, selon le protocole interne conforme au BPA :

- L'entretien hebdomadaire devrait représenter 6h par semaine, soit 4 heures de plus qu'actuellement. Cette durée est estimée selon l'entretien de l'aire de jeux de l'Auberge communale en tenant compte également du nombre de jeux qui est plus important.
- L'entretien mensuel représentera quant à lui environ 1,5 à 2 jours, soit 1 à 1,5 jour de plus qu'actuellement. Cette durée est susceptible d'être plus importante en fonction de plusieurs facteurs (ponçages divers, remplacement de pièces, réfection des peintures, etc.).
- Pour l'entretien annuel, une ou des entreprises externes agréées par le BPA seront mandatées pour visites, analyses et rapports d'expertise, conformément à ce qui se fait actuellement. La durée sera sensiblement plus longue (nombre de jeux plus important).

Entretien des espaces verts :

- L'entretien des gazons ne devrait pas être affecté car même si la surface à entretenir sera plus faible, elle présentera de nombreux obstacles (contournement des jeux, attention à avoir avec la présence possible d'enfants, etc.).
- L'arrosage des arbres sera facilité grâce aux arroseurs enterrés mais la taille et les traitements seront plus importants (4 arbres de plus).
- Le temps de travail pour l'équipe d'entretien sera plus important car le projet prévoit une fontaine, des haies et des massifs de fleurs qui n'existent pas actuellement.

6. DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Avec l'accord des Commissions des finances et des sports, le dossier est actuellement à l'enquête publique, ceci afin de permettre, en cas d'approbation par le Conseil communal, un début des travaux en mars prochain. Ceci amènera à une ouverture de la place de jeux au début de l'été.

Toutes les demandes d'offre ont été traitées conformément à la Loi sur les marchés publics.

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du centre sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du centre sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 1'230'000.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 20 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 15 janvier 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la commission des sports sur le préavis n° 35/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 en vue de financer le réaménagement de l'aire de jeux du centre sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Réunie à la demande de la municipalité en date du 22 janvier pour la présentation du préavis précité, la commission des sports a été informée des différents aménagements prévus pour la réfection de l'ensemble de l'aire de jeux sise dans l'enceinte du Centre Sportif.

Préambule

Tout d'abord la commission tient à vous préciser que la Municipalité nous a réunis lors d'une présentation des futurs aménagements de la place de jeux en date du 11 septembre 2017. A cette occasion nous avons eu l'occasion de prendre connaissance du début du projet et de pouvoir donner différents conseils ou avis qui, pour la majeure partie d'entre eux, ont été repris d'une façon ou d'une autre par la Municipalité, que nous remercions.

Comme déjà discuté dans le passé lors de la demande de crédit d'études, ces installations sont vétustes et il est maintenant nécessaire de les remplacer. Les jeux ont toujours été entretenus, mais certains engins ont dû être supprimés, car difficilement réparables ou obsolètes en ce qui concerne les normes de sécurité.

Après la réfection de la place de jeux située vers l'auberge communale, il s'agit d'aménager l'aire de jeux du centre sportif de sorte à offrir une variante aux jeux installés au centre du village et un encouragement à se rendre au centre sportif.

Lors de la présentation du préavis, il a été demandé à la commission son accord pour prendre les devants et mettre à l'enquête publique le dossier afin, en cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, de permettre le début des travaux pour le mois de mars et une possible ouverture de la place de jeux au début de l'été. Cet accord a été approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

Description des travaux

Les travaux seront réalisés en deux étapes, la première pour la réfection et la remise aux normes de l'aire de jeux actuelle et la seconde par la création d'une piste de parcours fitness extérieur.

La première partie concernera le remplacement des collecteurs. Etant initialement prévus de concert avec l'éventuelle réfection des terrains de foot, mais se trouvant sous l'emprise de la place de jeux, ces travaux seront effectués au préalable, en même temps que les drainages et les installations d'arrosage de la nouvelle aire de jeux.

Dans le but de profiter d'un maximum de zone ombragée certains arbres seront gardés et d'autres seront ajoutés. Une fontaine d'eau potable ainsi que des bancs et une table seront installés.

Dans le but de rester le plus naturel possible, il a été décidé de ne pas équiper l'ensemble de la place de jeux de gazon synthétique et de zones amortissantes, mais uniquement les abords des

éléments de loisirs, le reste se composera de pré-cultivé afin de ne pas retarder l'ouverture de la place jeux pour les beaux jours.

Dans un souci de cohérence avec la place de jeux de l'auberge communale certains éléments seront identiques. La remise en état du chemin menant du restaurant à l'aire de jeux et aux vestiaires sera, comme à l'auberge, sous la forme d'un revêtement en pavés.

En ce qui concerne la partie création du parcours de fitness extérieur, celui-ci est prévu pour faire une boucle autour du terrain de football sur un revêtement en dur. Le parcours sera agrémenté de modules de fitness dit « outdoor ». Cette partie des travaux ne pourra être réalisée qu'ultérieurement, car étant situé à proximité du terrain de foot qui va faire l'objet d'un projet de réfection/rénovation. Ceci dans le but de réduire le risque de dégâts sur les équipements neufs.

Avec l'agrandissement de la place de jeux et la mise en place de tout ces nouveaux aménagements paysagers, il est d'ores et déjà acquis que les coûts d'entretien supplémentaires seront de l'ordre de 4h par semaine pour la place de jeux et que le temps de travail des équipes des espaces verts sera plus importants car le projet prévoit une fontaine, des haies et des massifs de fleurs qui n'existent pas actuellement.

Remarque de la commission

Nous voulons porter à votre connaissance que lors de la présentation du budget 2018, dans l'annexe III, Plan des investissements au 30.09.2017, il était prévu un montant de CHF 700'000.- pour la mise en conformité de la place de jeux. Au vu du montant demandé à ce jour, certains membres de la commission voulaient vous faire remarquer que la différence allant pratiquement du simple au double méritait d'être soulignée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des sports vous recommande d'accepter le préavis n°35/2016-2021 concernant la demande de crédit de CHF 1'230'000.00 TTC afin de financer l'étude mentionnée.

Ainsi fait à Founex, le 3 février 2018.

Pour la commission des sports :

Ana CACIOPPO

Stefania IMPELLIZZERI

Andreas MÜLLER

Nicolas PAQUIER

David SPOERL - Excusé

Letizia FARINE

**Rapport de majorité de la Commission des finances sur le préavis municipal
No 35/2016-2021 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF
1'230'000.00 en vue de financer le réaménagement de l'aire de jeux du
Centre Sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a pris connaissance de ce dossier lors de la séance du 22 janvier 2018 organisée par la Municipalité de Founex en présence de M. François Debluë, syndic, de Mme Audrey Barchha ainsi que de MM Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de M. Adrien Valloton, chef de service.

Le préavis susnommé nous a été présenté en détail par M. Jean-Pierre Debluë, municipal en charge de ce dossier.

Préambule :

Ce préavis concerne le réaménagement de la place de jeux, ainsi que de la création d'un parcours de fitness extérieur. Le remplacement des collecteurs est également prévu pendant les travaux.

Description:

Ces travaux font partie du projet de développement du Centre Sportif et répondent à l'évolution des normes en vigueur. La procédure des marchés publics a déterminé l'offre économique la plus avantageuse, la commission des Finances a pu étudier le résultat de l'appel d'offre.

Ce projet se divise en 3 parties :

1. La réfection de la place de jeux pour un montant de CHF 950'991.00, ceci comprend également la réfection du chemin d'accès depuis le restaurant du centre sportif
2. Remplacement des collecteurs pour un montant de CHF 93'699.00
3. La création d'un parcours de fitness extérieur pour un montant de CHF 183'090.00, ce dernier point sera toutefois réalisé ultérieurement, étant considéré qu'il sera fait en même temps que la réalisation du terrain synthétique de football si ce projet est accepté par notre Conseil.

Nous avons regroupés les coûts de ce préavis par catégorie de la manière suivante (excluant la TVA et l'arrondi):

Génie civil ¹	370'000.-	32%
Fourniture diverses ³	292'000.-	26%
Travaux paysagers ²	264'000.-	23%
Ingénieurs civils ¹	82'000.-	7%
Divers et imprévus	81'000.-	7%
Autres aménagements	30'000.-	3%
Divers et imprévus	21'000.-	2%
TOTAL	1'140'000.-	

1. Ces travaux de gros œuvre ont fait l'objet de 2 soumissions que la commission des Finances a pu consulter
2. Cette adjudication peut se faire selon la procédure sur invitation, malheureusement 1 seule des 2 sociétés contactée a souhaité répondre à l'appel d'offre
3. En raison de la spécificité des installations choisies, la Commune a décidé de procéder selon la procédure de gré à gré et a sélectionné l'entreprise Fuchs Thun, leader européen des jeux pour places publiques. Celle-ci est en droit de le faire selon le règlement d'application de la loi sur les marchés publics.

Considérations financières

Le financement de ces travaux sera prévu par la trésorerie courante ou en ayant recours à un emprunt. A cet effet, une simulation de deux scénarios d'emprunt a été faite, vous la trouverez en annexe à ce rapport. La réalisation de ces travaux entraîne dans le scénario considéré comme le plus coûteux ; à savoir un emprunt de l'entier du montant, un taux d'intérêt à 1.5% et un amortissement sur 20 ans ; un coût additionnel par année de CHF 80'000.— environ. Nous avons inclus à ce rapport 2 tableaux présentant l'impact financier annuel pour la Commune (avec 2 hypothèses).

De ce fait en considérant la différence entre le montant se trouvant dans le plan des investissements du Budget 2018 pour ce projet (700'000.-) et le montant du présent préavis (1'230'000.-), et en tablant sur le fait que l'impact financier sera ressenti en 2019, cela réduit notre marge d'autofinancement prévue de 35'000.—environ et fait ainsi passer celle-ci à + 416'205.-.

N'est pas inclus dans ce montant les frais d'entretien supplémentaires engendré par la réalisation de ces nouvelles installations, soit une occupation de 4h par semaine plus importante que la situation actuelle, toutefois cette seule nouvelle réalisation n'entraînerait pas d'engagement supplémentaire.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- | | |
|--------------------|---|
| D'approuver | Le préavis municipal N°35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.- TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du Centre Sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur |
| D'accorder | à la Municipalité un crédit de CHF 1'230'000.- TTC |
| D'autoriser | la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire |
| D'autoriser | la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 20 ans |

Fait à Founex le 9 février 2018.

Les membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr

Marc Barbé

Gerhard Putman-Cramer

Lucie Kunz-Harris

Rapport de minorité : Hervé Mange

Excusés : François Girardin, Jean Righetti

DETAILS IMPACT FINANCIER

Scenario 1 (Emprunt total avec amortissement sur 20 ans)				
		Interêt 1,5%	Amortissement	
Année 1	CHF 1'230'000.00	CHF 18'450.00	CHF 61'500.00	CHF 79'950.00
Année 2	CHF 1'168'500.00	CHF 17'527.50	CHF 61'500.00	CHF 79'027.50
Année 3	CHF 1'107'000.00	CHF 16'605.00	CHF 61'500.00	CHF 78'105.00
Année 4	CHF 1'045'500.00	CHF 15'682.50	CHF 61'500.00	CHF 77'182.50
Année 5	CHF 984'000.00	CHF 14'760.00	CHF 61'500.00	CHF 76'260.00
Année 6	CHF 922'500.00	CHF 13'837.50	CHF 61'500.00	CHF 75'337.50
Année 7	CHF 861'000.00	CHF 12'915.00	CHF 61'500.00	CHF 74'415.00
Année 8	CHF 799'500.00	CHF 11'992.50	CHF 61'500.00	CHF 73'492.50
Année 9	CHF 738'000.00	CHF 11'070.00	CHF 61'500.00	CHF 72'570.00
Année 10	CHF 676'500.00	CHF 10'147.50	CHF 61'500.00	CHF 71'647.50
Année 11	CHF 615'000.00	CHF 9'225.00	CHF 61'500.00	CHF 70'725.00
Année 12	CHF 553'500.00	CHF 8'302.50	CHF 61'500.00	CHF 69'802.50
Année 13	CHF 492'000.00	CHF 7'380.00	CHF 61'500.00	CHF 68'880.00
Année 14	CHF 430'500.00	CHF 6'457.50	CHF 61'500.00	CHF 67'957.50
Année 15	CHF 369'000.00	CHF 5'535.00	CHF 61'500.00	CHF 67'035.00
Année 16	CHF 307'500.00	CHF 4'612.50	CHF 61'500.00	CHF 66'112.50
Année 17	CHF 246'000.00	CHF 3'690.00	CHF 61'500.00	CHF 65'190.00
Année 18	CHF 184'500.00	CHF 2'767.50	CHF 61'500.00	CHF 64'267.50
Année 19	CHF 123'000.00	CHF 1'845.00	CHF 61'500.00	CHF 63'345.00
Année 20	CHF 61'500.00	CHF 922.50	CHF 61'500.00	CHF 62'422.50
Totaux		CHF 193'725.00	CHF 1'230'000.00	

Scenario 2 (Emprunt partiel avec amortissement sur 20 ans)				
		Interêt 1,5%	Amortissement	
Année 1	CHF 615'000.00	CHF 9'225.00	CHF 30'750.00	CHF 39'975.00
Année 2	CHF 584'250.00	CHF 8'763.75	CHF 30'750.00	CHF 39'513.75
Année 3	CHF 553'500.00	CHF 8'302.50	CHF 30'750.00	CHF 39'052.50
Année 4	CHF 522'750.00	CHF 7'841.25	CHF 30'750.00	CHF 38'591.25
Année 5	CHF 492'000.00	CHF 7'380.00	CHF 30'750.00	CHF 38'130.00
Année 6	CHF 461'250.00	CHF 6'918.75	CHF 30'750.00	CHF 37'668.75
Année 7	CHF 430'500.00	CHF 6'457.50	CHF 30'750.00	CHF 37'207.50
Année 8	CHF 399'750.00	CHF 5'996.25	CHF 30'750.00	CHF 36'746.25
Année 9	CHF 369'000.00	CHF 5'535.00	CHF 30'750.00	CHF 36'285.00
Année 10	CHF 338'250.00	CHF 5'073.75	CHF 30'750.00	CHF 35'823.75
Année 11	CHF 307'500.00	CHF 4'612.50	CHF 30'750.00	CHF 35'362.50
Année 12	CHF 276'750.00	CHF 4'151.25	CHF 30'750.00	CHF 34'901.25
Année 13	CHF 246'000.00	CHF 3'690.00	CHF 30'750.00	CHF 34'440.00
Année 14	CHF 215'250.00	CHF 3'228.75	CHF 30'750.00	CHF 33'978.75
Année 15	CHF 184'500.00	CHF 2'767.50	CHF 30'750.00	CHF 33'517.50
Année 16	CHF 153'750.00	CHF 2'306.25	CHF 30'750.00	CHF 33'056.25
Année 17	CHF 123'000.00	CHF 1'845.00	CHF 30'750.00	CHF 32'595.00
Année 18	CHF 92'250.00	CHF 1'383.75	CHF 30'750.00	CHF 32'133.75
Année 19	CHF 61'500.00	CHF 922.50	CHF 30'750.00	CHF 31'672.50
Année 20	CHF 30'750.00	CHF 461.25	CHF 30'750.00	CHF 31'211.25
Totaux		CHF 96'862.50	CHF 615'000.00	

Rapport de Minorité de la Commission des finances sur le préavis municipal No 35/2016-2021 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 en vue de financer le réaménagement de l'aire de jeux du Centre Sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a pris connaissance de ce dossier lors de la séance du 22 janvier 2018 organisée par la Municipalité de Founex en présence de M. François Debluë, syndic, de Mme Audrey Barchha ainsi que de MM Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de M. Adrien Valloton, chef de service.

Le préavis susnommé nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, municipal en charge de ce dossier.

Préambule :

Ce préavis concerne le réaménagement de la place de jeux, ainsi que de la création d'un parcours de fitness extérieur. Le remplacement de deux collecteurs est également prévu pendant les travaux. Le cahier des charges prévoit que le parcours de fitness ne soit pas réalisé, selon le devenir du projet de mise aux normes supérieures, du terrain de football.

Ce rapport de minorité reprend la quasi-totalité des considérations du rapport de majorité, à l'exception de celles concernant la procédure d'appel d'offres. Il diffère dans sa conclusion.

Description:

Ces travaux font partie du projet de développement du Centre Sportif et répondent à l'évolution des normes en vigueur en ce qui concerne les équipements de jeux pour enfants. La procédure des marchés publics a été utilisée mais de manière insatisfaisante. La commission des Finances a pu étudier partiellement le résultat des appels d'offres.

Ce projet se divise en 3 parties à vocations différentes. Cependant sur un plan marché publics il se divise en 2 catégories (Marché fournitures / Marchés Constructions de Gros-Œuvre).

MARCHES PUBLICS

- **Marché Construction de gros-œuvre : CHF 989'000.--**
 1. Travaux de génie civil et construction
 2. Paysagisme

Ce montant implique de passer par la procédure OUVERTE.

- **Marché Fournitures : CHF 241'000.--**
 1. Equipements de jeux jardins pub

Ce montant implique de passer par la procédure SUR INVITATION.

VOCATIONS DU PROJET

1. La réfection de la place de jeux pour un montant de CHF 950'991.00, ceci comprend également la réfection du chemin d'accès depuis le restaurant du centre sportif
2. Remplacement des collecteurs pour un montant de CHF 93'699.00
3. La création d'un parcours de fitness extérieur pour un montant de CHF 183'090.00, ce dernier point sera toutefois réalisé ou non ultérieurement, étant considéré qu'il sera fait en même temps que la réalisation du terrain synthétique de football si ce projet est accepté par notre Conseil.

Les appels d'offres dans les faits ont été menés de la manière suivante.

1. Les travaux de gros œuvre ont fait l'objet de deux appels d'offres différents
 - a. Gros œuvre sans Paysagisme : Procédure **sur invitation** auprès de 3 fournisseurs et 3 soumissions rentrées, que la commission des Finances a pu consulter.
 - b. Paysagisme : Procédure **sur invitation** auprès de 2 fournisseurs, et 1 soumission rentrée. Une seule des 2 sociétés contactée a souhaité répondre à l'appel d'offre.
2. Le marché des fournitures (équipement de jeux) ont fait l'objet d'un appel d'offre auprès d'un seul fournisseur en raison de la spécificité des installations choisies. La Commune a décidé de procéder selon la procédure **de gré à gré** et a sélectionné l'entreprise Fuchs Thun, leader européen des jeux pour places publiques. Celle-ci est en droit de le faire selon le règlement d'application de la loi sur les marchés publics, malgré le fait que le marché soit devisé 2,56 fois plus élevé que la limite légale.

Considérations financières

Le financement de ces travaux sera prévu par la trésorerie courante ou en ayant recours à un emprunt. A cet effet, une simulation de deux scénarios d'emprunt a été faite, vous la trouverez en annexe à ce rapport. La réalisation de ces travaux entraîne dans le scénario considéré comme le plus coûteux ; à savoir un emprunt de l'entier du montant, un taux d'intérêt à 1.5% et un amortissement sur 20 ans ; un coût additionnel par année de CHF 80'000.— environ. Nous avons inclus à ce rapport 2 tableaux présentant l'impact financier annuel pour la Commune (avec 2 hypothèses).

De ce fait en considérant la différence entre le montant se trouvant dans le plan des investissements du Budget 2018 pour ce projet (700'000.-) et le montant du présent préavis (1'230'000.-), et en tablant sur le fait que l'impact financier sera ressenti en 2019, cela réduit notre marge d'autofinancement prévue de 35'000.—environ et fait ainsi passer celle-ci à + 416'205.-.

Ne sont pas inclus dans ce montant les frais d'entretien supplémentaires engendrés par la réalisation de ces nouvelles installations, soit une occupation de 4h par semaine plus importante que la situation actuelle. Toutefois cette seule nouvelle réalisation n'entraînerait pas d'engagement de personnel supplémentaire, selon les explications fournies.

Conclusions :

Malgré la qualité des offres reçues, nous devons déplorer le fait que la procédure d'appels d'offres publique a été entachée d'irrégularités et ne s'inscrit pas dans les termes des différentes lois et règlement auxquelles nous sommes soumis.

Suivre ces lois et règlement nous aurait permis d'ouvrir le marché « Construction Gros œuvre » à tous les acteurs du marché et de pouvoir sortir du club fermé des fournisseurs que nous connaissons habituellement. Nous pourrions ainsi espérer avoir de meilleures conditions financières.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Refuser Le préavis municipal N°35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.- TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de

jeux du Centre Sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur

De ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'230'000.- TTC

De ne pas autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire

De ne pas autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 20 ans

Le(s) rapporteurs regrettant cet état de fait, encourage(nt) la Municipalité à relancer des appels d'offres en respectant la loi et règlements en vigueur.

Fait à Founex le 15 février 2018.

Membre(s) de la Commission des finances,

Hervé Mange

Annexes : 2 Exemples de financement
Tableau valeurs seuils AIMP

Excusés : François Girardin, Jean Righetti

DETAILS IMPACT FINANCIER

Scenario 1 (Emprunt total avec amortissement sur 20 ans)				
		Interêt 1,5%	Amortissement	
Année 1	CHF 1'230'000.00	CHF 18'450.00	CHF 61'500.00	CHF 79'950.00
Année 2	CHF 1'168'500.00	CHF 17'527.50	CHF 61'500.00	CHF 79'027.50
Année 3	CHF 1'107'000.00	CHF 16'605.00	CHF 61'500.00	CHF 78'105.00
Année 4	CHF 1'045'500.00	CHF 15'682.50	CHF 61'500.00	CHF 77'182.50
Année 5	CHF 984'000.00	CHF 14'760.00	CHF 61'500.00	CHF 76'260.00
Année 6	CHF 922'500.00	CHF 13'837.50	CHF 61'500.00	CHF 75'337.50
Année 7	CHF 861'000.00	CHF 12'915.00	CHF 61'500.00	CHF 74'415.00
Année 8	CHF 799'500.00	CHF 11'992.50	CHF 61'500.00	CHF 73'492.50
Année 9	CHF 738'000.00	CHF 11'070.00	CHF 61'500.00	CHF 72'570.00
Année 10	CHF 676'500.00	CHF 10'147.50	CHF 61'500.00	CHF 71'647.50
Année 11	CHF 615'000.00	CHF 9'225.00	CHF 61'500.00	CHF 70'725.00
Année 12	CHF 553'500.00	CHF 8'302.50	CHF 61'500.00	CHF 69'802.50
Année 13	CHF 492'000.00	CHF 7'380.00	CHF 61'500.00	CHF 68'880.00
Année 14	CHF 430'500.00	CHF 6'457.50	CHF 61'500.00	CHF 67'957.50
Année 15	CHF 369'000.00	CHF 5'535.00	CHF 61'500.00	CHF 67'035.00
Année 16	CHF 307'500.00	CHF 4'612.50	CHF 61'500.00	CHF 66'112.50
Année 17	CHF 246'000.00	CHF 3'690.00	CHF 61'500.00	CHF 65'190.00
Année 18	CHF 184'500.00	CHF 2'767.50	CHF 61'500.00	CHF 64'267.50
Année 19	CHF 123'000.00	CHF 1'845.00	CHF 61'500.00	CHF 63'345.00
Année 20	CHF 61'500.00	CHF 922.50	CHF 61'500.00	CHF 62'422.50
Totaux		CHF 193'725.00	CHF 1'230'000.00	

Scenario 2 (Emprunt partiel avec amortissement sur 20 ans)				
		Interêt 1,5%	Amortissement	
Année 1	CHF 615'000.00	CHF 9'225.00	CHF 30'750.00	CHF 39'975.00
Année 2	CHF 584'250.00	CHF 8'763.75	CHF 30'750.00	CHF 39'513.75
Année 3	CHF 553'500.00	CHF 8'302.50	CHF 30'750.00	CHF 39'052.50
Année 4	CHF 522'750.00	CHF 7'841.25	CHF 30'750.00	CHF 38'591.25
Année 5	CHF 492'000.00	CHF 7'380.00	CHF 30'750.00	CHF 38'130.00
Année 6	CHF 461'250.00	CHF 6'918.75	CHF 30'750.00	CHF 37'668.75
Année 7	CHF 430'500.00	CHF 6'457.50	CHF 30'750.00	CHF 37'207.50
Année 8	CHF 399'750.00	CHF 5'996.25	CHF 30'750.00	CHF 36'746.25
Année 9	CHF 369'000.00	CHF 5'535.00	CHF 30'750.00	CHF 36'285.00
Année 10	CHF 338'250.00	CHF 5'073.75	CHF 30'750.00	CHF 35'823.75
Année 11	CHF 307'500.00	CHF 4'612.50	CHF 30'750.00	CHF 35'362.50
Année 12	CHF 276'750.00	CHF 4'151.25	CHF 30'750.00	CHF 34'901.25
Année 13	CHF 246'000.00	CHF 3'690.00	CHF 30'750.00	CHF 34'440.00
Année 14	CHF 215'250.00	CHF 3'228.75	CHF 30'750.00	CHF 33'978.75
Année 15	CHF 184'500.00	CHF 2'767.50	CHF 30'750.00	CHF 33'517.50
Année 16	CHF 153'750.00	CHF 2'306.25	CHF 30'750.00	CHF 33'056.25
Année 17	CHF 123'000.00	CHF 1'845.00	CHF 30'750.00	CHF 32'595.00
Année 18	CHF 92'250.00	CHF 1'383.75	CHF 30'750.00	CHF 32'133.75
Année 19	CHF 61'500.00	CHF 922.50	CHF 30'750.00	CHF 31'672.50
Année 20	CHF 30'750.00	CHF 461.25	CHF 30'750.00	CHF 31'211.25
Totaux		CHF 96'862.50	CHF 615'000.00	

Berne, 4 décembre 2015

Communication: Valeurs-seuils AIMP pour les années 2016/2017

Les valeurs-seuils de l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2001 (AIMP) restent les mêmes aussi pour les années 2016/2017. Les valeurs-seuils valables sont indiquées ci-après. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas prise en considération pour l'estimation de la valeur du marché (art. 7 al. 1^{er} AIMP).

Les valeurs-seuils de la Confédération restent également les mêmes.

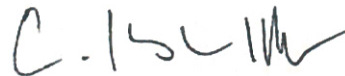
Autorité intercantonale pour les marchés publics AIMP

Le président



Paul Federer

La secrétaire générale



Christa Hostettler

Valeurs-seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Valeurs-seuils selon les dispositions des traités internationaux
a) Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en DTS)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Cantons	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)
Autorités et entreprises publiques dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)

b) En vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération, les adjudicateurs suivants sont également soumis aux dispositions des traités internationaux

Adjudicateur	Valeurs-seuils en CHF (Valeurs-seuils en Euro)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Communes / districts	8'700'000 CHF (6'000'000 Euro)	350'000 CHF (240'000 Euro)	350'000 CHF (240'000 Euro)
Entreprises privées disposant d'un droit spécial ou exclusif, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et du transport	8'700'000 CHF (6'000'000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur du transport ferroviaire et dans le secteur énergétique (approvisionnement en gaz et en chaleur)	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux et exclusifs dans le secteur des télécommunications*	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)

* Ce secteur est exempté (ordonnance du DETEC sur l'exemption du droit des marchés publics, spécialement annexe – RS 172.056.111)



CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 février 2018

Sous la présidence de Mme Anne Chiari-Bory, le Conseil communal de Founex

- **vu** le préavis municipal N°35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur
- **ouï** le rapport de la Commission des finances
- **ouï** le rapport de la Commission des sports
- **attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- **d'approuver** le préavis municipal N°35/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 1'230'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif et la création d'un parcours de fitness extérieur
- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 1'230'000.00 TTC
- **d'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire
- **d'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal du 26 février 2018.

La Présidente

La Secrétaire



A. Chiari-Bory

Anne Chiari-Bory

C.O. Jeanclaude

Carole Orlandi Jeanclaude